

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 14

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

† **M. Paul Rossier.** — Le corps enseignant fribourgeois vient de perdre l'un de ses jeunes membres, dans la personne de M. Paul Rossier, instituteur à Vuisternens. Agé de 22 ans, M. Rossier comptait deux années d'enseignement. Soit à cause de ses dispositions naturelles, soit par esprit d'imitation, il avait embrassé la carrière de son père, et cultivait le champ ingrat de l'éducation.

Dès son entrée à l'Ecole Normale, il s'était fait remarquer par son esprit de travail et d'exactitude; il ne s'en démentit jamais. Plus tard, quand il fut nommé au poste important de Vuisternens, il se voua tout entier à sa tâche; aussi eut-il vite fait de s'attirer les sympathies de ses collègues et de la population. C'est aux regrets de tous que Dieu l'a enlevé à l'affection de ses élèves et de ses proches. Nous présentons à la famille éprouvée nos sincères condoléances. P. SUDAN.

Suisse. — La commission de statistique instituée par la société suisse des instituteurs va procéder à une enquête générale sur les traitements, en premier lieu sur ceux des écoles et cours complémentaires. Le même travail va être entrepris, en vue de l'exposition nationale de 1914, par le département fédéral de l'Intérieur et les départements cantonaux de l'Instruction publique. On constatera une fois de plus combien peu les traitements sont en rapport avec la somme de travail exigée du corps enseignant et avec les études qu'on impose à ses membres. (*L'Éducateur*).

— *Ecoles de commerce.* — Environ quarante directeurs d'écoles suisses de commerce se sont réunis à Berne, sous la présidence de M. Junod, inspecteur fédéral de l'enseignement commercial, afin de discuter de la question du diplôme fédéral de sortie des écoles supérieures de commerce et de la participation de l'enseignement commercial à l'exposition de 1914. La conférence a décidé que les règlements et programmes des écoles supérieures de commerce qui désirent obtenir le diplôme fédéral pour leurs élèves devront satisfaire aux conditions ci-après : durée des études, 3 ans au moins; âge minimum de sortie de l'école de commerce, 18 ans révolus. La conférence a approuvé le projet de programme-type des écoles supérieures de commerce pour l'obtention d'un diplôme fédéral de sortie. Enfin, la conférence a adopté le programme de participation à l'exposition nationale de 1914.

Fribourg. — Le corps enseignant du V^{me} arrondissement composé du district de la Gruyère moins les communes du Cercle de Justice de paix de Valruz a tenu sa conférence annuelle à Gruyères sous la présidence de M. Currat, inspecteur scolaire. La séance a été honorée de la présence de M. le Dr Savoy, préfet de la Gruyère, et du clergé de Gruyères. La discussion a porté sur le bilan de l'année scolaire. Plusieurs instituteurs ont rapporté sur la question de l'enseignement de la grammaire à l'école primaire. La séance longue et intéressante a été suivie d'un banquet très bien servi à l'Hôtel-de-Ville desservi par M. Eug. Corminbœuf. Au cours d'une partie oratoire magistralement dirigée par M. F. Ruffieux, instituteur à Bulle, M. le préfet Savoy a notamment tracé le rôle utile que peuvent jouer les membres du corps enseignant dans l'application de la loi d'assurance dans les communes. M. le chanoine Berset, curé de Gruyères, a porté son toast à l'union des instituteurs et du clergé. M. Demierre, directeur de l'Ecole secondaire de la Gruyère, a parlé en termes éloquents de l'Eglise et de la Patrie. Une partie des honneurs de la journée sont revenus à M. Vesin, instituteur à Bulle, qui vient d'accomplir sa 46^{me} année d'enseignement.

— *A l'Ecole supérieure de commerce pour les jeunes filles.* — Les 9, 10 et 11 juillet, ont eu lieu à l'Ecole de commerce de Fribourg les épreuves écrites du baccalauréat ès-sciences commerciales. Le samedi 13 juillet, les élèves admissibles ont passé l'examen oral devant un jury, nommé par la Direction de l'Instruction publique et présidé par M. Daguët, directeur. Neuf élèves ont obtenu le diplôme de baccalauréat ès-sciences commerciales. Ce sont : M^{lles} Marie Dupraz (Rue), Ketty Michels (Luxembourg), Irène Müller (Tyrol), Jeanne Dupraz (Rue), Anna Perrig (Brigue), Marthe Geissmann (Fribourg), Germaine Gicot (Fribourg), Louise Räber (Lucerne), Gertrude Gränicher (Fribourg). La rentrée des classes est fixée au 4 octobre pour les élèves externes et au 3 octobre pour les élèves internes.

Valais. — *Collège de Sion.* — Le Collège de Sion a terminé son année scolaire par la distribution des prix, précédée d'une séance musicale très réussie. Le Collège classique a été fréquenté par 101 étudiants, qui, tous sauf un, étaient Valaisans ou appartenaient à des familles résidant en Valais. L'Ecole industrielle supérieure du Collège a été fréquentée par 35 élèves, tous Valaisans ou habitant le Valais. 11 élèves ont passé du Collège classique à l'Ecole industrielle supérieure ou aux cours professionnels.

Berne. — Au mois de juin dernier a eu lieu à Berne la réunion de 115 instituteurs, membres de l'association des vétérans. Le plus âgé, M. Johann Amstuz, a 90 ans ; l'instituteur retraité Glur compte 82 ans ; l'ancien inspecteur Wyss et l'instituteur Hürzeler, 80 ans, ce dernier est encore en fonctions, il a 62 années d'enseignement et il est encore plein de vigueur. Après la séance officielle, les associés présents ont entendu une conférence de M. le Dr Nussbaum sur la constitution géologique des Alpes. Pendant le dîner, un double quatuor de la société de chant des instituteurs de la ville a exécuté quelques chants. Le clou de la journée a été le concert d'orgues de M. Locher. Les vétérans se sont donné rendez-vous dans 3 ans.

Vaud. — Des examens pour l'obtention du brevet de maîtresse secondaire et de brevet pour les enseignements spéciaux ont eu lieu à Lausanne au mois de mai dernier. Ils ont porté, en ce qui concerne les brevets spéciaux, sur l'anglais, la comptabilité, la sténo-dactylographie, le dessin artistique et décoratif. Vingt-cinq candidates et candidats se sont présentés aux examens. Onze ont obtenu le brevet de capacité.

Thurgovie. — Du 9 au 20 avril, le département de l'Instruction publique a fait donner un cours d'instructions pour les maîtres qui désirent entreprendre avec leurs élèves des travaux pratiques de chimie et de physique. Les participants ont appris à fabriquer eux-mêmes la plupart des appareils nécessaires aux expériences prévues dans le programme des écoles secondaires.

Saint-Gall. — Le conseil d'éducation a recommencé de communiquer à la presse un bulletin sur chacune de ses séances. Le corps enseignant est ainsi tenu au courant d'un grand nombre de questions qui l'intéressent directement. La ville de Saint-Gall va augmenter les traitements de son corps enseignant : le minimum sera élevé de 300 fr. et le maximum de 500 fr. Le traitement des institutrices primaires ira de 2,800 fr. à 3,600, celui des instituteurs de 3,200 à 4,400 ; les maîtresses secondaires toucheront de 3,300 à 4,100 et les maîtres secondaires de 3,800 à 5000 fr.

Schwyz. — Le grand conseil a décidé de rembourser le 50 % des dépenses aux communes qui introduisent la fourniture gratuite des manuels et matériel scolaires. Exception est cependant faite pour les fournitures des travaux à l'aiguille. A l'école normale de Rickenbach, le prix de la

pension a dû être porté de 10 fr. à 10 fr. 50 par semaine, ce qui aura pour résultat d'augmenter de 100 fr. les dépenses faites par chaque élève dans les quatre ans d'études.

Lucerne. — L'école normale des institutrices a été dotée d'une quatrième année d'études, destinée surtout à la préparation professionnelle des élèves. Dans ce canton, les brevets pour l'enseignement primaire et secondaire ne sont délivrés que pour un certain nombre d'années : ceux qui ont la note 1 pour 8, ceux qui ont la note 2 pour 6 et ceux qui ont la note 3 pour 2 ans. Au bout de la période, le Conseil d'éducation décide, d'après les résultats obtenus dans les classes, si les porteurs recevront un brevet à vie ou un brevet temporaire, ou s'ils seront appelés à un nouvel examen. Ce procédé est vivement combattu par la société cantonale des instituteurs, qui a demandé la suppression de cet article du règlement.

Zurich. — Le conseil communal a décidé de décharger de 2 heures par semaine les maîtres âgés de 56 ans et de 4 heures ceux qui sont âgés de 61 ans. Pour les maîtresses, cette mesure est applicable à partir de 51 et 56 ans. Les leçons qui tombent ainsi doivent être données par les membres du corps enseignant âgés de moins de 32 ans; ces derniers peuvent être tenus à donner jusqu'à 32 leçons par semaine. La ville évitera ainsi des dépenses supplémentaires.

(L'Éducateur.)

AVIS

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à 40 fr. la cotisation à payer pour l'année 1912. En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation sont invités à la verser, *d'ici au 15 août prochain*, entre les mains du caissier, M^r Lanthmann, instituteur, à Neirivue. Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les membres qui refuseraient la carte de remboursement, sans motifs valables, seront dénoncés à leur commune, à teneur de l'art. 60 du règlement de la Caisse.

PAR ORDRE DU COMITÉ

Le secrétaire, **H. Guillot.**
